



Erreur de prénom sur les jugements TGI/Appel

Par **orchydee78**, le **27/10/2013** à **04:28**

Bonjour,

Mon ex-époux et moi même avons été condamnés à payer des indemnités à une agence immobilière.

Le " problème " comme écrit dans le sujet, est que le prénom de mon ex-époux n'est pas le bon. Du coup lorsqu'il s'est présenté pour retirer la sommation de payer (car il n'était pas chez lui au moment du passage de l'huissier, la personne devant lui lui a fait remarqué qu'il n'était pas la personne désignée sur le papier. Du coup, il n'a pas pu récupérer la sommation. Son avocat lui a confirmé la chose et lui a dit qu'il n'avait donc rien à payer.

Quant à moi, je n'ai toujours pas reçu de sommation 3 mois après le jugement. De plus, si mon ex-époux n'est pas celui prénommé sur le jugement, suis-je du coup également non concernée ? puisque je n'ai jamais été mariée à la cette personne nommé dans le jugement ? De là, il y a beaucoup de personnes qui portent le même nom et prénom que moi...?

Que va-t-il se passer ? Car du coup mon ex-époux, conseillé par son avocat, a décidé de laisser tomber l'affaire puisque non concerné à cause de l'erreur.

Bref, c'est tiré par les cheveux mais c'est la réalité des choses. Et il est hors de question que je paie seule. Du coup si je pars dans le raisonnement de son avocat, je me dis, je n'ai pas été marié à X du jugement donc non concerné. L'agence immo n'est pas au courant de l'erreur puisqu'elle n'a jamais eu nos pièces d'identité en main.

Quant à mon avocat...

Qu'en pensez-vous de tout cela ?

Merci
Cordialement

Par **cocotte1003**, le **27/10/2013** à **12:00**

Bonjour, l'agence immobilière a certainement constatée l'erreur et demandait au tribunal de faire un rectificatif. Du moment que le jugement s'est fait en fonction des bonnes données, c'est juste une erreur de frappes. La , cordialement sommation risque fort de vous être représentée

Par **orchydee78**, le **08/11/2013** à **08:53**

Bonjour,
Oui certainement...En attendant que la sommation arrive, qu'est-ce que je fais ?
Et que se passera-t-il si elle n'arrive jamais ???

Cordialement